

MODALITÉS D'INSCRIPTION



ENCADREMENT ET LIEU D'ACTIVITÉ

Les entraîneurs diplômés par la FFTA vous encadreront :

- Annexe de la salle André Richard, de 10 à 18 mètres (septembre-avril)
- au jardin d'arc extérieur du Cucheron, de 10 à 70 mètres, dès les beaux jours.

MODALITÉS

Inscription à **partir de 10 ans**, sous avis de l'entraîneur, prévoir :

- Un certificat médical, **obligatoire pour les majeurs**, portant la mention : « *apte à la pratique du tir à l'arc, y compris en compétition* ». ou le formulaire de renouvellement de validité du certificat pour les réinscriptions (formulaire envoyer par mail par la fédération), ou **pour les mineurs** le questionnaire de santé complété et validant la non nécessité du certificat médical
- Une autorisation parentale pour les mineurs.
- Une fiche d'inscription à remplir avec une photo pour les nouveaux inscrits. **La signature vaut acceptation du règlement intérieur.**

TARIFS SAISON 2023/2024

Tarifs normal	
Adulte	258,00 €
Jeune -21 ans	208,00 €
Poussin	197,00 €
2eme club	160,00 €
Tee Shirt / tenue de club	40,00 €

- L'achat de la tenue de club est obligatoire pour les nouveaux archers ou anciens ne l'ayant pas
- Kit débutant à acheter en archerie pour les débutants
- Prêt d'arc de septembre à juin la première année puis location à l'année de 100€ (caution de 150.00 €):

HORAIRES (pouvant encore être soumis à modification)

- Les horaires pour les débutants peuvent être modifiés en fonction du nombre d'inscrits (maximum 12 par séance)
- **Les horaires libres peuvent être modifiés en fonction de la disponibilité des archers autorisés à ouvrir**
- Les archers non débutants peuvent tirer dans le créneau débutants en respectant les consignes de tir de l'entraîneur présent, pour la cadence de tir et le volume de flèches (afin de ne pas perturber l'entraînement).

Heures		
Mardi	20h00 à 22h00	Entraînement libre
Jeudi	19h30 à 21h30	Entraînement libre
Vendredi	19h30 à 21h30	Débutants et compétiteurs Présence de l'entraîneur

* sous réserve de disponibilité du professeur

La Compagnie des Archers de Wissous est une association sportive régie par la loi de 1901. Affiliée à la F.F.T.A. sous le n° 0891177
Agrée par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports – Siège social : 25 rue Guillaume Bigourdan 91320 WISSOUS.